



Caractéristiques des agents de la fonction publique en 2024

Pascal GODEFROY et Sarah TOUZÉ

Parmi les agents de la fonction publique, les femmes sont majoritaires : elles représentent 64% des effectifs. Entre 2011 et 2024, leur part augmente de 3 points, et de 7 points si l'on se restreint aux seuls postes de catégorie A+, pour lesquels elles ne représentent encore que 45% des effectifs. L'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans, contre 42 ans en 2011. Les contractuels ont en moyenne 39 ans et les fonctionnaires 47 ans. Entre 2011 et 2024, la part des agents de 50 ans ou plus est passée de 30% à 38%, alors que celle des agents de moins de 30 ans est restée stable. Ainsi, le ratio entre agents de 50 ans ou plus et agents de moins de 30 ans est passé de 2,0 à 2,5 au cours de cette période.

En France¹, fin 2024, 64% des agents qui travaillent dans la fonction publique² sont des femmes (Figure 1), contre 46% des salariés du secteur privé³ (voir Sources, avertissement et définitions). Depuis 2011, la part des femmes a augmenté de 3 points

dans la fonction publique. Leur présence est plus importante parmi les contractuels (69%) que parmi les fonctionnaires (65%). Elle est la plus faible chez les militaires (19%), malgré une forte progression depuis 2011 (+ 4 points).

Figure 1 : Taux de féminisation par statut au 31 décembre
en %

	2011	2023	2024
Fonctionnaires ¹	63	65	65
Contractuels ¹	67	70	69
Militaires	15	19	19
Autres catégories et statuts ²	62	64	64
Ensemble de la fonction publique	61	64	64

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

1. Pour respecter le secret statistique, dans la fonction publique territoriale (FPT), les militaires sont regroupés avec les fonctionnaires, et les militaires volontaires avec les contractuels.

2. La catégorie « Autres catégories et statuts » recouvre principalement les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et les ouvriers d'État dans la fonction publique de l'État (FPE), les assistants maternels et familiaux dans la FPT, les médecins dans la fonction publique hospitalière (FPH), et les apprentis dans les trois versants.

Lecture : Fin 2024, 19% des militaires sont des femmes, contre 15% fin 2011.

1. « France » correspond à « France hors Mayotte ».

2. Les données d'emploi de la fonction publique sont hors contrats aidés.

3. La part des femmes dans la fonction publique provient du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), utilisé dans cette publication pour l'ensemble des données sur la fonction publique, tandis que la part des femmes du secteur privé est issue de l'enquête Emploi.

La féminisation de l'emploi public se poursuit dans chacun des versants

La fonction publique hospitalière (FPH) est le versant où les femmes sont les plus nombreuses. Elles représentent 78% des effectifs (Figure 2), soit 1 point de plus depuis 2011. Dans la fonction publique territoriale (FPT), la part des femmes progresse également de 1 point en treize ans et s'élève à 61%. Près de neuf agents sur dix sont des femmes dans les établissements communaux, mais moins de trois

agents sur dix dans les établissements départementaux, du fait de la faible proportion de femmes dans les services d'incendie et de secours. La fonction publique de l'État (FPE) est le versant où la part des femmes est la plus faible (58%), malgré une forte augmentation (-4 points) entre 2011 et 2024. Cette moindre part s'explique en partie par la présence des militaires dans ce versant, qui sont le plus souvent des hommes. Militaires exclus, la part des femmes dans la FPE est de 64%, comme dans l'ensemble de la fonction publique.

Figure 2 : Part des femmes par versant et par catégorie au 31 décembre

en %

		2011	2023	2024
Fonction publique de l'État (FPE)	Catégorie A	60	64	64
	dont A+	37	43	43
	Catégorie B	42	44	44
	Catégorie C	51	59	61
	Total	54	58	58
Fonction publique territoriale (FPT)	Catégorie A	60	70	70
	dont A+	52	54	54
	Catégorie B	64	64	64
	Catégorie C	60	59	59
	Total	60	61	61
Fonction publique hospitalière (FPH)	Catégorie A	72	77	78
	dont A+	43	55	50
	Catégorie B	84	87	87
	Catégorie C	78	70	70
	Total	77	78	78
Ensemble de la fonction publique	Catégorie A	62	68	68
	dont A+	38	45	45
	Catégorie B	56	61	60
	Catégorie C	62	61	61
	Total	61	64	64

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés. Hors catégories indéterminées (moins de 2% des effectifs de contractuels).

Lecture : Fin 2024, 43% des agents de catégorie A+ de la FPE sont des femmes, contre 37% fin 2011.

Entre 2011 et 2024, la part des femmes augmente de 6 points parmi les agents de catégorie A, et atteint 68%. Sur cette période, elle augmente de 10 points dans la FPT, en particulier à la suite du passage en catégorie A, en 2019, des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs, cadres d'emplois féminisés, pour atteindre 70% en 2024. Au cours de la même période, la part des femmes de catégorie A augmente de 6 points dans la FPH et de 4 points dans la FPE, et atteint respectivement 78% et 64% en 2024.

Les femmes sont relativement moins nombreuses parmi les agents de catégorie B (60%) que parmi ceux de catégorie A, en raison du poids des militaires dans la catégorie. Elles représentent néanmoins 67% des effectifs civils de la catégorie B. Entre 2011 et 2024, la part des femmes parmi les agents de catégorie B augmente de 4 points.

Les femmes sont, en outre, relativement moins nombreuses parmi les agents de catégorie C (61%) que parmi l'ensemble des agents (64%). Entre 2011 et 2024, leur part dans la catégorie a baissé de 1 point, avec une forte hausse dans la FPE et une forte baisse dans la FPH, en lien avec des changements de catégorie hiérarchique de professions très féminisées ou, à l'inverse, peu féminisées. Ainsi, entre 2023 et 2024, la part des femmes parmi les agents de catégorie C de la FPE a augmenté de 2 points, à la suite du reclassement des personnels surveillants de l'administration pénitentiaire de C en B, profession masculinisée à 74%.

Certaines professions de la fonction publique sont particulièrement féminisées. Dans la FPE, parmi les professeurs des écoles et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), près de neuf sur dix sont des femmes. Ces dernières sont également nombreuses

parmi les adjoints et secrétaires administratifs. Il en est de même des aides-soignants et des infirmiers dans la FPH, ou encore des adjoints administratifs des collectivités locales dans la FPT. Ce taux de féminisation atteint 99% chez les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de la FPT.

Les femmes occupent moins que les hommes des postes de la catégorie A+ (voir Définitions), qui regroupe notamment les emplois d'encadrement supérieur et de direction, soit 1,9% des agents (3,6% des agents de la FPE, et moins de 1% des agents de la FPT et de la FPH hors médecins). Elles occupent 68% de l'ensemble des postes de catégorie A, mais seulement 45% des postes de catégorie A+. L'écart est marqué dans la FPH, versant dans lequel elles sont 78% à occuper des postes A et 50% à des postes A+. Dans ce versant, la baisse de 5 points entre 2023 et 2024 de la part des femmes dans la catégorie A+ est liée à l'intégration dans cette catégorie du corps des ingénieurs en chef hospitaliers en 2024, corps masculinisé à 75%. Majoritaires sur ces postes dans la FPT, les femmes y sont néanmoins également sous-représentées : elles occupent 70% des postes de

catégorie A et 54% des postes de catégorie A+. La FPE est dans une position intermédiaire : on compte 64% de femmes dans des postes de catégorie A et 43% dans des postes A+. Entre 2011 et 2024, la part des femmes dans la catégorie A+ a toutefois augmenté de 7 points dans l'ensemble de la fonction publique, soit 1 point de plus que dans la catégorie A.

L'âge moyen des agents de la fonction publique continue d'augmenter

En 2024, l'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans, contre 42 ans pour les salariés du privé⁴. Il était de 42 ans en 2011. La fonction publique compte 2,5 agents de 50 ans ou plus pour un agent de moins de 30 ans (Figure 3), alors que ce ratio est de 1,4 dans le secteur privé. Au cours de la période 2011-2024, l'âge moyen des agents publics augmente d'une année et demie : la part des moins de 30 ans est stable, celle des 50 ans ou plus augmente de 8 points. En 2024, les contractuels ont en moyenne 39 ans (soit deux ans de plus qu'en 2011) et les fonctionnaires 47 ans (soit trois ans de plus qu'en 2011).

Figure 3 : Âge moyen, part des moins de 30 ans et part des 50 ans ou plus au 31 décembre

	FPE		FPT		FPH		Ensemble de la fonction publique	
	2011	2024	2011	2024	2011	2024	2011	2024
Âge moyen	42	43	44	46	41	42	42	44
Part des moins de 30 ans (en %)	16	17	11	12	19	18	15	15
Part des 50 ans ou plus (en %)	28	36	34	44	28	32	30	38
Nombre d'agents de 50 ans ou plus pour un agent de moins de 30 ans	1,7	2,1	3,0	3,8	1,4	1,8	2,0	2,5

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFPSDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Fin 2024, l'âge moyen des agents de la FPE est de 43 ans : 17% d'entre eux ont moins de 30 ans et 36% ont 50 ans ou plus, soit 2,1 agents de 50 ans ou plus pour un agent de moins de 30 ans.

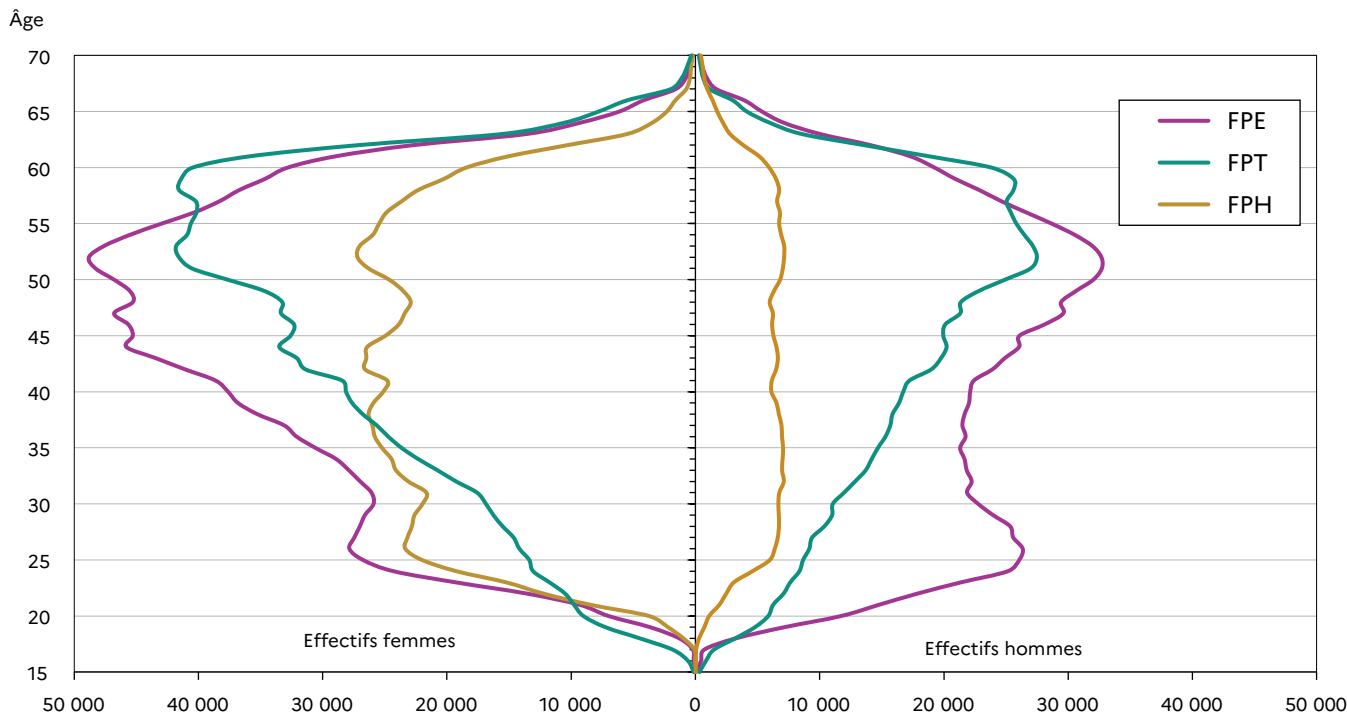
La FPT est le versant le plus âgé de la fonction publique, avec une moyenne de 46 ans. Elle compte 3,8 agents de 50 ans ou plus pour un agent de moins de 30 ans, le ratio le plus élevé des trois versants. Jusqu'à 50 ans, la distribution des effectifs par âge a un profil de pyramide inversée : ils sont fortement croissants avec l'âge (Figure 4), ce qui est la conséquence d'une réduction progressive des embauches de débutants, ou d'embauches en cours de carrière plus fréquentes. Entre 2011 et 2024, l'âge moyen augmente de deux ans. En 2024, les contractuels de la FPT ont en moyenne 39 ans (soit un an de plus qu'en 2011) et les fonctionnaires 48 ans (soit trois ans de plus qu'en 2011). C'est dans

les filières médico-technique (trois ans de plus) et « Incendie-secours » (quatre ans de plus) que cette hausse est la plus marquée ; ces filières restent toutefois parmi les plus jeunes, avec des moyennes d'âge de respectivement 44 et 43 ans. Entre 2011 et 2024, l'âge moyen augmente moins dans les filières sociale et médico-sociale (un an de plus) et la filière sportive (deux ans de plus). Les filières les plus âgées sont les filières technique (48 ans) et administrative (47 ans). La filière « Animation » est la plus jeune (38 ans). Les écarts par catégorie hiérarchique sont faibles : les agents de catégories A et C ont en moyenne 46 ans, ceux de catégorie B, 45 ans (Figure 5).

4. L'âge moyen dans la fonction publique est issu de Siasp, tandis que celui dans le privé provient de l'enquête Emploi. Dans cette source, l'âge moyen dans la fonction publique est de 45 ans.

Figure 4 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2024

en effectifs



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Agents de 15 à 70 ans. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Fin 2024, la FPE compte 37 600 femmes âgées de 40 ans.

Figure 5 : Âge moyen par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2024

	FPE	FPT	FPH	Ensemble de la fonction publique
Catégorie A	45	46	40	44
dont A+	50	52	49	50
Catégorie B	41	45	44	43
Catégorie C	41	46	44	45
Total	43	46	42	44

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés. Hors catégories indéterminées (moins de 2% des effectifs de contractuels).

Lecture : Fin 2024, l'âge moyen des agents de catégorie A de la FPE est de 45 ans.

Dans la FPE, l'âge moyen est de 43 ans. Il a augmenté d'un an et demi entre 2011 et 2024. Le versant compte 2,1 agents de 50 ans ou plus pour un agent de moins de 30 ans. Les contractuels ont en moyenne 40 ans (soit trois ans de plus qu'en 2011) et les fonctionnaires 46 ans (soit deux ans et demi de plus qu'en 2011). En moyenne, les militaires ont 33 ans, soit un an de moins qu'en 2011. Militaires exclus, l'âge moyen dans la FPE est de 45 ans : les agents civils de catégorie A ont 45 ans en moyenne, ceux de catégorie B, 43 ans, et ceux de catégorie C, 45 ans.

La FPH est le versant le plus jeune, avec un âge moyen de 42 ans et 1,8 agent de 50 ans ou plus pour un agent de moins de 30 ans. L'âge moyen a augmenté de un an entre 2011 et 2024. Les contractuels ont en moyenne 37 ans (soit deux ans et demi de plus qu'en 2011) et les fonctionnaires 44 ans (soit deux ans de plus qu'en 2011). Les agents de la filière médico-technique sont les plus jeunes (41 ans en moyenne) et ceux des filières

administrative et technique-ouvrière les plus âgés (45 ans en moyenne). Les écarts d'âge par catégorie sont également plus importants que dans la FPT et, à la différence de la FPE, ce sont les agents de catégorie A qui sont les plus jeunes (40 ans en moyenne). Les agents de catégories B et C ont 44 ans en moyenne.

FPE et FPH ont des moyennes d'âge proches, mais des pyramides des âges différentes : dans la FPE, il y a un pic très net d'effectifs autour de 50 ans (et un autre, moindre, autour de 25 ans), alors que les effectifs par âge dans la FPH sont relativement similaires entre 25 et 55 ans. Dans les trois versants, les agents de catégorie A+ sont les plus âgés, ce qui est lié à la possibilité offerte aux agents de catégorie A d'être promu dans la catégorie A+ à partir du milieu de la carrière. Les agents de la catégorie A+ ont en moyenne 50 ans, contre 44 ans pour ceux de catégorie A (A+ inclus), 43 ans pour ceux de catégorie B et 45 ans pour ceux de catégorie C.

Encadré ① : Niveau de diplôme des agents publics

En 2024, 58% des agents publics détiennent un diplôme du supérieur, contre 44% des salariés du privé (Figure). En 2014, la proportion était respectivement de 50% et 34%, soit des progressions de 8 et 10 points dans chacun des secteurs. Par rapport au secteur privé, c'est dans la FPE (77%) et dans la FPH (52%) que la part des diplômés du supérieur est la plus importante, tandis qu'elle est la plus faible dans la FPT (35%). En particulier, dans la FPE, 30% des agents sont titulaires d'un diplôme de niveau licence ou maîtrise, contre 12% dans le secteur privé, et 36% d'un diplôme de niveau master ou doctorat, contre 16% dans le secteur privé. La FPT accueille plus d'actifs peu diplômés que le secteur privé : 15% de ses agents sont sans diplôme ou titulaires d'un diplôme de niveau CEP ou brevet des collèges, contre 14% des salariés du privé, et 27% d'un diplôme de niveau CAP, BEP ou équivalent, contre 20% dans le privé.

Figure : Répartition par niveau de diplôme des agents des trois versants de la fonction publique

en %

	2014						2024					
	Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges	CAP, BEP ou équivalent	Baccalauréat	Bac+2	Licence ou maîtrise	Master ou doctorat	Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges	CAP, BEP ou équivalent	Baccalauréat	Bac+2	Licence ou maîtrise	Master ou doctorat
FPE	5	8	17	14	38	18	3	5	15	11	30	36
FPT	22	32	19	13	8	5	15	27	23	14	11	10
FPH	8	29	15	29	8	10	6	24	17	19	17	16
Ensemble de la fonction publique	12	21	17	17	22	12	8	16	18	14	21	23
Secteur privé	19	26	21	16	12	6	14	20	23	16	12	16

Source : Enquêtes Emploi, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), salariés des secteurs public et privé, hors stagiaires et bénéficiaires d'emplois aidés.

Lecture : En 2024, 36% des agents de la FPE sont diplômés d'un master ou d'un doctorat.

Dans la fonction publique (comme dans le secteur privé), les jeunes sont plus diplômés que leurs aînés : 59% des moins de 35 ans ont un diplôme du supérieur, contre 51% des agents de 50 ans ou plus. Toutefois, ce n'est pas le cas dans la FPE, où les plus jeunes détiennent moins souvent un diplôme du supérieur que les plus anciens (73%, contre 77% des 50 ans ou plus), du fait d'une proportion plus importante de militaires chez les jeunes.

Dans la fonction publique et à catégorie socioprofessionnelle identique, les femmes sont plus diplômées que les hommes, à l'exception des employés, parmi lesquels 19% des femmes ont un diplôme du supérieur, contre 24% des hommes.

Dans la FPE et la FPT, les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes. Dans la FPE, 81% des femmes ont un diplôme de niveau supérieur, contre 71% des hommes. Elles sont surreprésentées chez les enseignants, corps de catégorie A qui comprend une part importante des effectifs de la FPE. Dans la FPT, 38% des femmes ont un diplôme de niveau supérieur, contre 29% des hommes. Dans la FPH, la part des hommes diplômés du supérieur est plus élevée que celle des femmes (61%, contre 50%). Dans ce versant, un homme sur quatre est cadre (ou profession intellectuelle supérieure, notamment médecin), contre une femme sur huit.

Encadré ② : Travailleurs handicapés

En 2024, 5% des agents de la fonction publique sont reconnus comme travailleurs handicapés ou perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH) [Figure]. On compte également 5% de travailleurs handicapés dans le privé. Par versant, cette part est plus faible dans la FPE et la FPH (5%) et plus élevée dans la FPT (6%). Entre 2014 et 2024, elle a progressé de 2 points dans la fonction publique et d'un peu plus de 1 point dans le salariat privé.

Figure : Part des agents ou salariés reconnus comme travailleurs handicapés ou percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

en %

	2014	2024
FPE	2	5
FPT	5	6
FPH	3	5
Ensemble de la fonction publique	3	5
Secteur privé	3	5

Source : Enquêtes Emploi, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France entière (hors Mayotte), salariés des secteurs public et privé, hors stagiaires et bénéficiaires d'emplois aidés.

Note : Les variables concernant la reconnaissance d'un handicap et la perception de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) n'étant collectées que sur des sous-échantillons, les données présentées doivent être utilisées avec prudence.

Lecture : 5% des agents de la fonction publique sont reconnus comme étant travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'AAH en 2024.

Sources, avertissement et définitions

Sources

Le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Depuis 2022, conformément au décret n° 2016-611 du 18 mai 2016, les employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration en déclarations sociales nominatives (DSN). Les données de Siasp sont principalement issues des DSN mensuelles. À l'occasion de ce changement de source d'information, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. La refonte a été mise en œuvre sur les données 2022, mais certaines améliorations ont été apportées depuis (voir Avertissement). Le champ de l'étude porte sur les postes principaux au 31 décembre et non annexes. Il s'agit, pour chaque agent, du poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs) à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité; il est non annexe si cette rémunération ou le volume de travail associé sont suffisants. Le champ est la France hors Mayotte.

L'enquête Emploi permet de mesurer l'emploi, le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle porte sur les individus vivant en logement ordinaire en France (hors Mayotte), âgés de 15 ans ou plus. La collecte s'effectue en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année. Environ 90000 personnes répondent chaque trimestre à l'enquête, et décrivent leur situation vis-à-vis de l'emploi et du marché du travail au cours d'une semaine dite de référence.

Avertissement

Du fait d'ajustements méthodologiques, les résultats en niveau pour l'année 2023 figurant dans cette publication ne sont pas totalement comparables à ceux du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2025* (DGAFP-SDessi), en particulier en raison de la prise en compte d'éléments de rémunération de 2023 déclarés en retard en 2024, qui augmentent les effectifs comptabilisés au 31 décembre 2023. Par ailleurs, les agents qui n'ont perçu qu'une indemnité au titre des années 2023 et/ou 2024, par exemple de jury de concours, sont désormais exclus des décomptes : ces postes sont désormais assimilés à des postes annexes. Sur l'ensemble de la fonction publique, la révision sur l'emploi au 31 décembre 2023 est de 7 400.

Les données du millésime 2023 ont été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes entre les millésimes 2023 et 2024.

Par ailleurs, le périmètre de la catégorie A+ a été mis à jour avec, entre autres, l'intégration de nouveaux corps ou cadres d'emplois atteignant la hors-échelle B en 2023 ou en 2024.

Définitions

Le périmètre de la **fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif, dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Dans cette publication, les **agents de la fonction publique** sont les salariés de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, car ces derniers sont des salariés de droit privé. Formellement, les apprentis ne sont pas des agents publics, mais ils sont comptés avec eux dans cette publication.

Les corps ou cadres d'emplois de fonctionnaires sont classés en trois **catégories statutaires** (dites aussi **catégories hiérarchiques**) selon leur niveau de recrutement et les fonctions qui ont vocation à être exercées par ces corps. Les statuts particuliers fixent le classement de chaque corps dans l'une des catégories suivantes :

- la **catégorie A** pour les fonctions d'étude générale, de conception et de direction;
- la **catégorie B** pour les fonctions d'application;
- la **catégorie C** pour les tâches d'exécution.

Par assimilation, les corps de fonctionnaires sans classification dans les textes statutaires et les agents contractuels de droit public sont classés dans l'une de ces trois catégories.

La catégorie A+, qui n'a pas d'existence juridique, recouvre les corps et cadres d'emplois atteignant la hors-échelle B et dont les missions correspondent notamment à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection. Les emplois fonctionnels avec des missions identiques et dont le vivier d'accès est constitué des corps et cadres d'emplois atteignant la hors-échelle B en font également partie.

Pour en savoir plus

Godefroy P. et Touzé S. (2026), [«Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2024»](#), *Stats Rapides* n° 134, DGAFP-SDessi, mai.

Godefroy P. et Touzé S. (2026), [«Évolution des effectifs de la fonction publique en 2024»](#), *Stats Rapides* n° 133, DGAFP-SDessi, mai.

Esbelin L., Moreau T. et Touzé S. (2026), [«L'emploi dans la fonction publique en 2024 : le recrutement de contractuels soutient de nouveau la hausse de l'emploi dans la fonction publique»](#), *Insee Première* n° 2094, Insee, février.

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directeur de la publication : **Gaël de Peretti**

Rédacteur en chef : **Olivier Chardon**

Responsable d'édition : **Élisabeth Castaing**

Stats Rapides n° 136
ISSN : 2267-6483